

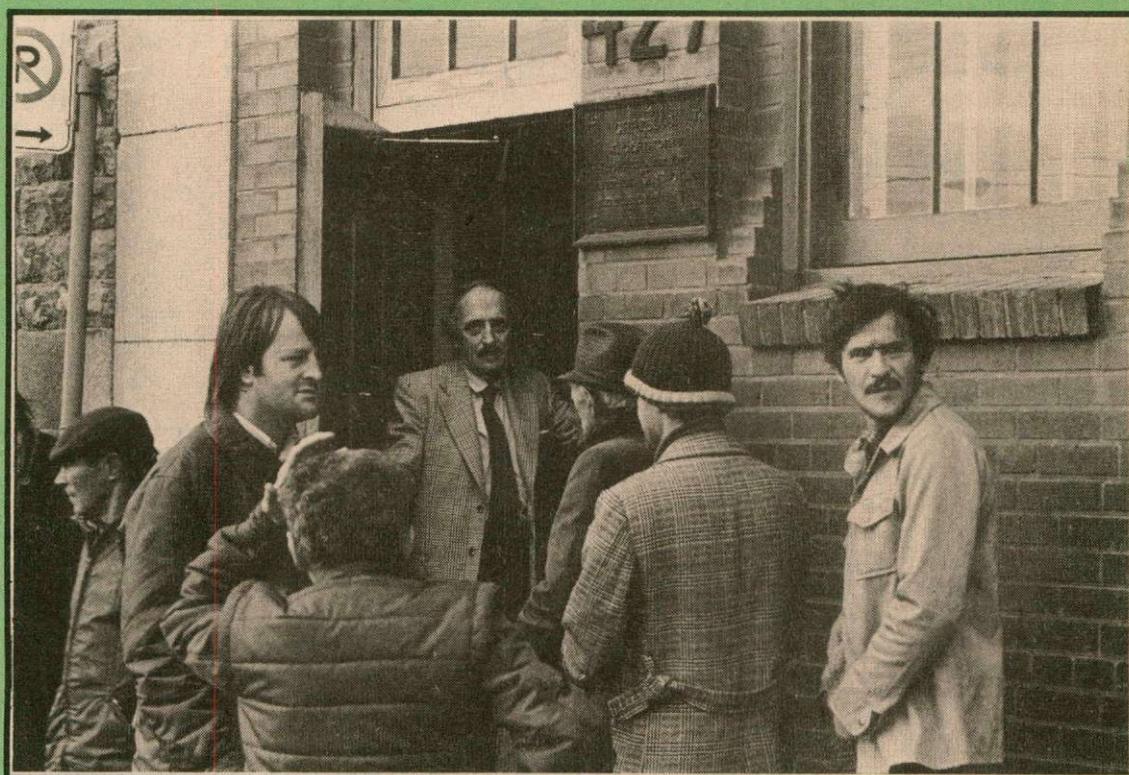


service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 188 semaine du
17 au 23 mars 1983

nouvelles csn

les pertes d'emplois



**le véritable échec des gouvernements
et des compagnies**



agenda du mouvement

mars

- 26 conseil central de Montréal journée d'étude sur le travail partagé, au 1601
- 26-27 FESP réunion conjointe du bureau fédéral et du comité de coordination, à Montréal
- 27 STTCSN conseil syndical, à Québec
- 28 CSNréunion du comité inter conseils centraux et des services des grèves et de l'organisation
- 28 Commerce réunion des représentants régionaux du bureau fédéral, à Québec

avril

- 6-8 CSN bureau confédéral, à Montréal
- 13-16 CSN conseil confédéral, à Québec
- 18 Commerce réunion du secteur "bureau-finances", à Québec
- 18-22 conseil central Saguenay/Lac St-Jean congrès régulier
- 21-23 conseil central de Shawinigan congrès régulier
- 21-23 FNC bureau fédéral
- 24-35 Commerce réunion d'équipe, à Lanoraie
- 25-27 Commerce bureau fédéral

CONCESSIONS

la Reynolds a tenté de tricher les travailleurs

En décembre 1982, la compagnie Reynolds, au Cap-de-la-Madeleine, demandait à nouveau aux travailleurs de cette usine d'abandonner une partie de ce qui avait été acquis au prix de plus d'un an de lock-out. La compagnie leur demande de diminuer leurs salaires de \$0.50 l'heure, d'abandonner 3 congés fériés, d'abandonner, pour ceux qui y ont droit, leur cinquième et sixième semaine de vacances et enfin, d'introduire une franchise dans le plan d'assurance (les premiers \$25.00 pour un plan individuel et \$50.00 pour un plan familial ne seraient plus payables par l'assurance.)

la direction

Entrevue exclusive

« En 1984, nous retrouverons notre rentabilité d'antan »

— M. André PICHE, d'Aluminium Reynolds

Le secteur des transports, avec plusieurs autres, les a vu les jours d'abandonner.

La reprise se fera cette fois-ci. Le rôle de la direction des ventes des distributeurs de produits d'aluminium sera en effet de faire passer les clients à la vente. Les clients, qui étaient, en 1982, à 80 % de leur niveau habituel, ont maintenant atteint 90 % de leur niveau habituel. Les ventes ont augmenté et les commandes sont plus nombreuses. Les commandes sont plus nombreuses et les commandes sont plus nombreuses.

Croissance et part de marché

— A long terme, la croissance de notre compagnie est beaucoup plus forte que celle de l'économie en général. Les investissements de recherche et développement de la compagnie sont plus élevés que ceux de la moyenne industrielle.

Or, la compagnie bluffait!

Dans le journal Finance, édition du 14 mars 1983, le PDG de la société d'aluminium Reynolds (Canada) Ltée déclare que la compagnie connaîtra pour son année 1983 une modeste rentabilité et "En 1984, nous retrouverons notre rentabilité d'antan".

Une offre de la compagnie accompagne le tout: ceux qui abandonnent leurs semaines de vacances gagneront 1/2 crédit de rente de retraite par semaine perdue. Est-il besoin de préciser que c'est la compagnie qui y gagnait au change?

Évidemment la compagnie basait ces demandes de concessions sur sa situation financière "difficile" suite au lock-out et aux marchés non récupérés par la suite.

De plus, la compagnie se servait des politiques fédérales du 6% et 5% ainsi que de toute l'opération "coupures à tout va" de Québec pour faire pression sur les travailleurs. Ceux-ci, en assemblée générale, ont refusé à l'unanimité moins une voix de céder ce qui leur avait déjà coûté si cher.

Il est certain que la compagnie connaissait ces tendances au moment de ses demandes aux travailleurs.

La compagnie a tenté, alors que le bilan indiquait toujours des pertes, de revenir sur ce qui avait été acquis. Elle a tenté d'arracher des concessions avant que ce bilan n'indique des profits.

Rappelons qu'une enquête de la revue américaine Business Week en 1982 concluait que près d'une entreprise sur cinq qui demandaient des concessions n'en avaient pas du tout besoin, elles ne faisaient que profiter du contexte favorable aux concessions.

Il nous faut être vigilants; ce n'est pas parce que des entreprises vont mal que toutes vont mal. Reynolds s'est essayé, d'autres s'essayeront encore!



rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Edith Pariseau, Michel Rioux

diffusion: l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

secrétaire: Louise Filteau

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand

collaboration: Marcel Benoit, Michel Crête, Célestin Desjardins, Luc Latraverse, Gaston Pouliot, Marcel Pepin et Clément Guimond.

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, François Rivard et Bertrand Carrière.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



le drame des pertes d'emplois

Tout le monde connaît quelqu'un qui a perdu son travail... Au Québec, on bat des records de chômage, de faillites, de fermetures.

"Encore chanceux que vous ayez un emploi!", disent joyeusement les patrons en exigeant des concessions de leurs employé-e-s.

"Il faut ramener les privilégié-e-s sur terre!", dit le Gouvernement en coupant les salaires dans le secteur public, en sabrant dans les conditions de travail, en effectuant des mises-à-pied.

Mais le monde ordinaire, lui, ce qu'il sait

de la crise, c'est l'insécurité, la fatigue, le découragement, le drame. C'est lui qui est touché, pas les riches.

Nos patrons disent que c'est en se serrant la ceinture qu'on va finir par passer à travers; d'autres par contre disent que c'est en faisant d'autres choix de société, en construisant plutôt qu'en détruisant, qu'on va vaincre la crise.

À la CSN, c'est ce qu'on croit et c'est le message que la Grande marche du mois de mai veut faire à ceux qui nous gouvernent: "Cessez la répression, ce qu'on veut, c'est de l'emploi!"

**"CESSEZ VOTRE RÉPRESSION
C'EST DU TRAVAIL
QU'ON VEUT!"**



La vente de la Tannerie de Kamouraska **LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS POSENT LEURS CONDITIONS**

AVIS DE VENTE PAR SOUMISSION
DANS L'AFFAIRE DE
TANNERIE CANADIENNE INC.
Route 230 ouest
Saint-Pascal-de-Kamouraska (Québec) G0L 3Y0

Avis est, par la présentes, donné qu'en notre qualité d'Agent pour le Trust Général du Canada, nous désirons vendre par voie de soumissions, en lot ou en bloc, les actifs suivants et que des soumissions cachetées seront reçues par l'Agent soussigné, le ou avant le mercredi 9 mars 1983 à 11h00 de l'avant-midi au bureau de Laliberté Lanctôt, au 2, Place Québec, bureau 536, Québec (Québec) G1R 2B5, pour l'achat des actifs suivants:

UNE SOUMISSION EN BLOC DOIT INDiquer LA VALEUR ATTRIBUEE A CHACUN DES LOTS

Lot	Description	Valeur approximative \$
Lot no 1:	Terrains et bâtiments situés: Route 230, Saint-Pascal-de-Kamouraska ouest (Québec) (selon évaluation municipale 1983) Description sommaire des bâtisses: Béton précontraint et structure d'acier Chauffage électrique Deux étages Espace à bureaux - 1 600 pieds carrés environ Espace usine - 69 700 pieds carrés environ Cicleurs Deux bâtiments indépendants en bois pour remisage	1 025 000
Lot no 2:	Machinerie, équipement et outillage incluant, entre autres, machine de finition rotative en cours de montage (Rotary spraying machine), séchoir à colle (pasting), malaxeurs de tannage et de retannage, raseuses, fendeurs, écharneuses, convoyeurs, compresseurs, chariots hydrauliques, presses, pont-roulant, tailleuses, machines à coudre	909 577
Lot no 3:	Ameublement, équipement et accessoires de bureau incluant, entre autres, bureaux, crédences, chaises, fauteuils classeurs, calculatrices et machines à écrire	15 124
Lot no 4:	Matériel roulant, Camion Chevrolet, Pick-up 1976 Camion Chevrolet, fourgonnette 1975	1 250 17 018
Lot no 5:	Pièces et accessoires divers	

INSPECTION DES ACTIFS
Ces actifs pourront être examinés de 9h00 à 16h00, les 1er et 2 mars 1983, en se rendant sur les lieux, soit Route 230 ouest, à Saint-Pascal, Comté de Kamouraska. Les personnes désirant des renseignements supplémentaires sur les articles décrits sont priées de communiquer avec M. Régent Garneau au numéro de téléphone (418) 522-7001. Une liste de l'inventaire peut être obtenue sur demande et aux frais du soumissionnaire.

CONDITIONS DE VENTE
Les conditions de vente seront fournies lors de l'inspection des actifs. Toutes les conditions de vente qui y sont mentionnées seront applicables à toute soumission présentée et c'est la responsabilité de chaque soumissionnaire de se procurer une copie de ces conditions de vente.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Les soumissions seront ouvertes le 9 mars 1983 à 11h00 de l'avant-midi, au bureau de l'Agent. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.

Marc Sheedy, c.a.
Laliberté Lanctôt
Agent - Trust Général du Canada

BUREAU DE:
**LALIBERTÉ
LANCTOT**
Comptables agréés
2, Place Québec, bureau 536
Québec (Québec) G1R 2B5
Tél.: (418) 522-7001
QUEBEC, ce 26e jour de février 1983.

syndicat de tout nouveau développement dans le dossier de la tannerie. La SDI a pris possession des biens de la compagnie l'automne dernier, au moment où la campagne-mère voulait s'en débarrasser, en raison des nombreux prêts faits à l'entreprise (plus d'un million et demi de dollars).

La surprise se transforma rapidement en colère lorsqu'ils s'aperçurent que la demande de soumission lancée par la SDI parlait d'une vente en tout ou en partie de l'équipement, du terrain et des bâtisses, pouvant résulter dans l'éparpillement et l'éclatement de l'usine et dans rien de moins que la perte de leur travail. Pour vendre plus facilement, la SDI manigançait le vol de leurs jobs.

lock-out et menaces de fermeture

On se rappellera que les 70 travailleurs et travailleuses de la Tannerie canadienne sont en lock-out depuis le 13 octobre 1981. Les négociations avaient été dures et le patron avait utilisé abondamment la menace de fermeture pour faire reculer les employés. Enfin, l'employeur abandonna sa demande sur le travail à la pièce. Mais, aussitôt l'entente de principe conclue, l'usine prit feu et les employés furent sans nouvelle jusqu'à ce que le propriétaire manifesta de vendre sa compagnie.

Le syndicat vigilant, organisa la riposte à la SDI. D'abord, ils établirent clairement leurs exigences en cas de vente de l'entreprise: 1) que l'usine soit vendue en bloc; 2) que l'entente de principe conclue l'hiver dernier soit reconnue par le nouveau propriétaire; 3) qu'un protocole de retour au travail soit aménagé.

les démarches syndicales

Puis, le 4 mars dernier, avec leurs demandes sous le bras, ils prirent le

bord de la grande ville pleine de bureaucrates et allèrent occuper les bureaux de la SDI. Les demandes passèrent de sous le bras jusqu'au grand tableau noir qu'il y avait là et ils s'assirent calmement. La police balaya les lieux sept heures plus tard sans que les tanneurs n'aient obtenu de réponse. Le lendemain, ils occupèrent le poste de radio CHGB de la Pocatière pendant quelques heures et exprimèrent leurs inquiétudes à la population.

un délai de trois mois

Le 7 mars, ils prirent le bord de la Beauce, plus précisément des quartiers du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Dans son bureau propre, M. Rodrigue Biron reconnut le bien-fondé des demandes du syndicat et leur dit qu'il allait faire valoir que la tannerie soit vendue toute d'une pièce. Insatisfaits d'une réponse peu engageante — parce que non écrite —, le lendemain, les syndiqué-e-s prirent le bord à nouveau de la grande ville pleine de bureaucrates et allèrent occuper le poste de radio CJRP — parce que ce poste était celui qui avait le mieux couvert leur occupation de la SDI. De là, ils lancèrent un appel au ministre Biron pour que ce dernier se commette publiquement sur les ondes. Ce qu'il fit vers 17 hres en déclarant que l'usine serait vendue en bloc ou ne serait pas vendue pendant les trois prochains mois, période de temps devant permettre aux intervenants d s'impliquer dans la relance. Enfin, le 22 mars, le syndicat rappliquait en envoyant un télégramme au ministre lui demandant de confirmer par écrit ses intentions.

Le syndicat a démontré sa détermination à sauvegarder les oeufs du panier. C'est tout de même le principal donneur d'ouvrage de St-Pascal de Kamouraska qui est fermé. Le ministre n'a qu'à respecter ses engagements.

Quelle ne fut la surprise des travailleurs et travailleuses de la Tannerie canadienne de Saint-Pascal de Kamouraska de voir dans le bric-à-brac des annonces des journaux de février que leur usine était mise en vente par la Société de développement industriel (SDI). Pourtant la SDI s'était engagée à informer le



L'ensemble des fédérations et secteurs industriels de la CSN a subi les effets des fermetures, des mises-à-pied, de coupures de postes qui, comme nous l'avons vu précédemment, n'a épargné aucun secteur de l'économie québécoise. Nous présentons ici la perte d'effectifs subie par chaque fédération depuis deux ans. Alors que certaines fédérations ont réussi à maintenir, voire à augmenter ses cotisants grâce à de nouveaux syndicats, toutes les fédérations ont néanmoins connu une perte d'effectifs, ou, dans le cas de certaines fédérations du secteur public, prévoient de nombreuses pertes suite à l'application des décrets.

La situation de la Fédération de métallurgie illustre celle de plusieurs autres



TOUS LES SECTEURS SONT TOUCHÉS PAR LES PERTES D'EMPLOIS

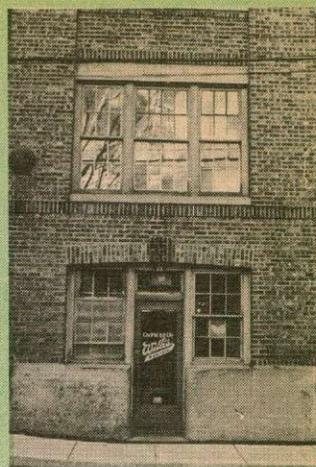
les effets de la crise

fédérations. Depuis septembre 1980, 3,300 nouveaux membres se sont joints à la fédération suite à l'organisation de nouveaux syndicats. La fédération a néanmoins vu ses effectifs cotisants passer de 22,762 à 19,928 membres: en tout, elle a perdu 6,161 membres suite à des fermetures et mises-à-pied définitives ou prolongées. Il s'agit de 27% de ses effectifs en septembre 1980. Parmi les six fédérations du secteur privé, seulement la Fédération du commerce a vu ses membres s'accroître depuis deux ans: 4,500 nouveaux membres ont remplacé les 3,500 perdus avec les fermetures et les mises-à-pied.

Parmi les 19,000 travailleurs de la construction, membres de la CSN, seule-

ment 9,000 ont travaillé au moins une heure dans la construction en 1982. En moyenne, il y avait 5,300 membres au travail durant l'année. À la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, la perte nette d'effectifs suite aux mises-à-pied est de 21.5%; au secteur textile-vêtement-chaussure, elle est de 42%.

Dans le secteur public, on a connu de nombreuses mises-à-pied dans le secteur de l'éducation, particulièrement au niveau du soutien scolaire et du transport scolaire. La perte d'emplois sera beaucoup plus importante au cours des prochains mois si le gouvernement réussit à appliquer ses décrets. Dans les CEGEP de la province, le décret de la loi 105 vise l'abolition de 1,500 postes



parmi les 10,000 membres de la Fédération des enseignant(e)s. Dans un syndicat comme celui de la Commission des écoles catholiques de Montréal, le décret se traduira par l'abolition de 200 postes, parmi les 1,200 postes actuels, en avril 1983. À la Fédération des affaires sociales, on a réussi à augmenter de 10,000 membres les effectifs de la Fédération grâce à de nouvelles organisations. Cependant, 8,000 postes à temps plein ont été convertis en postes à temps partiel depuis deux ans. Les décrets promulgués en décembre pourraient représenter l'élimination définitive de plusieurs centaines de postes suite à la fusion et la fermeture de départements, voire d'établissements.



le point sur l'emploi dans l'enseignement

PRÈS DU QUART DU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS L'INSÉCURITÉ

En faisant en sorte que les décrets au niveau collégial s'appliquent rétroactivement au 1er janvier dernier plutôt qu'au premier avril dans l'ensemble du réseau de l'éducation, le gouvernement a ainsi carrément éliminé quelques 400 enseignantes et enseignants qui auraient normalement obtenu leur permanence au cours de cette période de trois mois.

À la FNEEQ, on estime que 1600 postes "équivalents temps complet" disparaîtront du réseau, la plupart des postes étant justement occupés par des non-permanents, des temps partiels et des chargés de cours qui ne bénéficient d'aucune sécurité d'emploi.

Cependant, on estime à la FNEEQ que le nombre de personnes touchées sera beaucoup plus considérable en raison des nombreux temps partiels qui seront éliminés du réseau. De plus on peut présumer que les femmes qui constituent 32% du personnel enseignant seront encore moins nombreuses. Selon une estimation, elles ne représenteraient plus que 29% du personnel. Dernières arrivées, elles sont les premières sorties.

plus de 2000 personnes seront touchées

En 1982/83, on retrouve environ 10,600 enseignantes et enseignants au niveau collégial. On se rappellera qu'en vertu de la loi 105, le gouvernement a imposé une augmentation de productivité de 15%. Concrètement, cette augmentation a comme conséquence directe une diminution du nombre d'enseignantes et d'en-



seignants pour un même nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Comment calculer les coupures

Si on veut faire l'évaluation du nombre d'emplois perdus, il suffit d'appliquer grossièrement ce pourcentage de 15% sur le nombre total d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau et on arrive alors au chiffre de 1,600 équivalents temps complet, tel que mentionné précédemment. Le nombre de postes et de personnes touchées sera cependant différent et beaucoup plus considérable.

À titre d'exemple, dans une matière telle que philosophie, où il y a 12 enseignantes et enseignants, soit dix temps complet permanents, un temps complet non permanent et un temps partiel pour un tiers de charge, une diminution d'effectif de 15% équivalent à 1,8 et entraîne la mise à pied du temps partiel et du temps complet non permanent, de même que la mise en disponibilité d'un temps complet permanent. Il y a donc trois personnes touchées dont deux n'ont pas la sécurité d'emploi.

Il s'enseigne de 20 à 30 matières différentes dans chacun des 54 campus et collèges (quelques collèges ont plus d'un campus) et une enseignante et un enseignant n'en enseignent généralement qu'une.

Comme il est vraisemblable que le modèle invoqué plus haut se produira dans plus de la moitié des matières enseignées, il est possible d'affirmer que le nombre d'enseignantes et d'enseignants touchés se situera facilement au-dessus de 2000 personnes.

perte de la sécurité d'emploi

Quel sera le sort réservé à ces enseignantes et enseignants? La majorité de ceux qui sont à temps partiel ou non permanents perdent carrément leur emploi. Ceux qui sont réengagés le seront à des conditions considérablement modifiées. Ainsi, les enseignantes et enseignants à temps partiel devront travailler proportionnellement plus que leurs collègues à temps complet pour une même portion de salaire et leur ancienneté accumulée ne comptera plus pour l'acquisition de la permanence. À cela s'ajoutent d'autres dispositions qui feront en sorte qu'on pourra facilement enseigner plusieurs années dans les cegeps sans jamais bénéficier de la moindre protection d'emploi, ni non plus de droit de grief contre son non-réengagement.

Mais qu'en est-il de cette sécurité d'emploi et de la situation des enseignantes et des enseignants qui seront mis en disponibilité? La principale modification à leur situation est connue: leur protection salariale est réduite 80% la première année et 50% la deuxième. On est bien loin de la sécurité d'emploi à toute épreuve qui est censée compenser pour la réduction du pouvoir d'achat.

Pour la totalité du personnel enseignant ainsi touché (de 10 à 20%), il s'agit d'une situation d'insécurité permanente. Si on considère que cette insécurité s'étendra aussi à ceux qui sont les prochains sur la liste d'ancienneté, on peut dire que c'est près du quart du personnel enseignant qui travaillera désormais dans l'insécurité.

Le 21 mars, la CSN dénonçait, en conférence de presse, l'intention exprimée du Gouvernement du Québec de modifier le régime de pluralisme syndical dans l'industrie de la construction pour le remplacer par un monopole de représentation qui favoriserait présentement la FTQ et les Unions internationales. La réaction de notre centrale a été vive: plutôt que de jouer avec des lois, qui diviseraient les travailleurs, le Gouvernement serait mieux de voir à créer des emplois, dans un secteur où en 1982 plus de la moitié des travailleurs n'ont pu trouver de travail.

CE N'EST PAS LE TEMPS DE CHANGER DES LOIS, IL FAUT DE L'EMPLOI

une situation catastrophique dans la construction



Les travailleurs de la construction sont les champions du chômage cyclique, du chômage saisonnier et du chômage intermittent. Les dernières statistiques de l'Office de la construction du Québec le confirment: leurs heures travaillées ont chuté de plus de 26% en 1982. Au dernier trimestre de 1982, à peine 46,100 salariés étaient actifs.

Aujourd'hui, ils doivent faire face à des politiques gouvernementales de relance d'emploi qui sont ou "temporaires" ou "passagères".

Ce n'est pas ce qu'ils veulent. Ils refusent les politiques de replâtrage éco-

nomique d'un gouvernement qui, depuis 5 ans, de façon systématique laisse périliter l'industrie qui les fait vivre.

plus de \$2 milliards perdus depuis 5 ans

Depuis 1978, les travailleurs de la construction ont perdu 177.4 millions d'heures travaillées. Il s'agit là d'une perte de revenus d'environ 2\$ milliards de dollars sans compter les bénéfices marginaux et les fonds de pension. Et 1983 laisse déjà présager le pire, si l'on se fie aux chiffres de l'OCQ.

Le ralentissement mar-

qué des investissements publics, le déclin prononcé du volume des contrats du bâtiment non-domiciliaire qui se fait attendre peuvent sans doute expliquer ces chiffres mais ne justifieront jamais les conséquences de cette économie en chute libre sur la vie quotidienne des travailleurs de la construction.

Que fera le gouvernement des dizaines de milliers de travailleurs de cette industrie qui n'ont pas trouvé d'ouvrage en 1982 et qui n'en trouveront pas en 1983?

Nous lançons ce cri d'alarme, pour que ce gouvernement prenne conscience, pour une fois, de la réalité québécoise et de la misère de ses travailleuses et travailleurs, et plus particulièrement des travailleurs de la construction.

Commencez par là, lui disons-nous. Montrez votre volonté, votre détermination à trouver des solutions réalistes. Les travailleurs de la construction ne peuvent plus faire espérer des jours meilleurs à leurs conjointes et à leurs enfants en survivant avec le "vieux gagné" et les promesses qui leur ont été faites qui ne se sont pas réalisées.

À écouter parler les porte-parole gouvernementaux, on dirait qu'il faut toujours attendre les autres avant d'agir. Une journée, c'est la faute d'Ottawa, l'autre c'est celle des travailleurs du secteur public. Ils ne voulaient rien faire avant d'avoir réglé avec les enseignants, comme ils ne voudront sans doute rien faire avant d'avoir réglé le prochain décret de la construction, même si son échéance n'est prévue que pour 1984.

Nous le mettons en garde de dissimuler son impuissance derrière de nou-

velles lois spéciales pour une industrie dans la déroute la plus totale. Les travailleurs de la construction ne s'attendent pas à des lois; ils attendent des emplois.

non aux lois spéciales

Malheureusement, tous nous laisse présager que le législateur s'il n'a que des miettes à offrir aux vrais travailleurs de la construction, aimerait bien échanger ce plat de lentilles contre des droits acquis lors de dures luttes antérieures par ceux-là qui n'ont pas perdu espoir de voir un jour revenir la sécurité d'emploi dans leur convention collective ou leur décret et de conserver, par un règlement de placement efficace, leur droit au travail dans cette industrie qui est leur seul et unique gagne-pain.

Nous ne croyons pas que ce soit le temps: il n'y a certainement pas d'urgence à faire, refaire, parfaire ou défaire en cette période-ci d'une loi qui, malgré tous ses défauts, a tout au moins la décence de reconnaître le pluralisme syndical dans l'industrie et permet que s'exerce un vote libre et démocratique parmi les vrais travailleurs de la construction. Nous ne voudrions pas que le législateur devienne le catalyseur politique d'une situation qui pourrait dégénérer en une répétition de gestes passés tels le saccage de LG-2, ou la triste scène du 24 mars 1971, dont le Parlement tout entier a souffert.

Les travailleurs de la construction estiment que des réaménagements à la loi de l'industrie ne sont pas urgents et que la priorité du gouvernement devrait porter sur le problème majeur qu'ils vivent actuellement: le chômage.

8 nouvelles csn

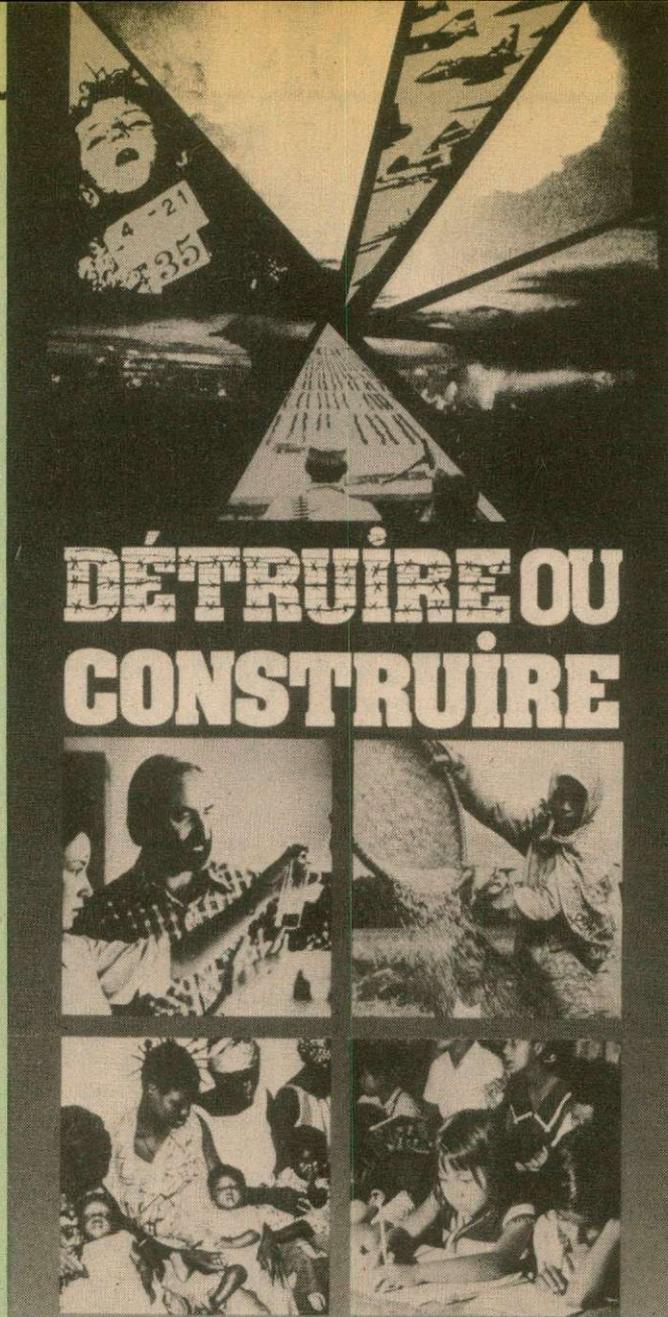
Sur une planète où sévissent la misère et la faim, il est scandaleux que des centaines de milliards de dollars soient dépensés chaque année à des fins militaires, pour tuer, pour torturer.

L'Association Québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), qui regroupe des organismes privés de coopération internationale enracinés au Québec, mène depuis quelques années une campagne d'information et de sensibilisation contre la militarisation croissante de nos sociétés: contre les jouets militaires d'abord puis maintenant contre le fait qu'une partie importante de nos impôts servent à défrayer les dépenses militaires.

À cette fin, l'AQOCI met à la disposition des groupes, organismes populaires ou syndicaux, une documentation ainsi qu'un guide d'animation sur le désarmement et le développement. Nous reproduisons ici une partie de ce dossier.

**Moi,
je choisis de
construire.**

Que les 10,5% de mes impôts qui vont à la MILITARISATION soient appliqués à des programmes de développement chez-nous et dans le Tiers-monde.



Au cours des dernières années, des millions de personnes ont demandé publiquement à leurs gouvernements de mettre un frein à la course aux armements. Ces mêmes citoyennes et citoyens réclamaient que les gouvernements s'engagent résolument sur la voie du désarmement complet.

Et pourtant, pendant ce temps les dépenses militaires n'ont cessé d'augmenter. En 1982 elles atteignaient la somme gigantesque de 600 milliards de dollars!

Cette somme est équivalente à la dette extérieure totale des pays en voie de développement. Elle place l'armement aux premiers rangs des grands secteurs de production avec le pétrole, l'acier ou les produits agro-alimentaires.

Les grandes et moyennes puissances se partagent la plus large part de cette somme, soit 450 milliards. Les États du Tiers-monde prennent 25% des dépenses militaires alors qu'ils n'arrivent pas à répondre aux besoins les plus criants de leurs citoyens: santé, alimentation, éducation et emploi.

On se demande pourquoi on dépense tant d'argent pour fabriquer des produits qui ne servent qu'à terroriser, détruire et tuer.

Les gouvernants nous répondent que les armées, l'armement massif et les régimes militaires sont là pour assurer notre sécurité. Plus on est armé, et plus on terrorise un éventuel ennemi, plus on est en sécurité. Voilà la théorie de la dissuasion.

À l'heure actuelle, notre sécurité signifie qu'il y a sur la terre 50,000 ogives nucléaires, soit un million de fois la puissance de la bombe qui a explosé à Hiroshima.

Des milliers de fusées porteuses d'ogives sont dispersées un peu partout sur le globe. Des sous-marins transportant des fusées sillonnent les mers, pratiquement indétectables.

Cet arsenal n'est pas suffisant; on continue de produire et de déployer des armements nucléaires, au cas où...

Pendant ce temps, on ne cesse pas pour autant de produire des armes classiques sophistiquées: chasseurs, chars d'assaut, radars, bombes à fragmentation, au phosphore.

Un fait à noter: la presque totalité de ces armes a un caractère essentiellement offensif... pour se défendre.

l'armement: une industrie rentable?

Ou... comment un objet qui tue ou qui détruit peut-il être rentable et pour qui? "Une bonne guerre relancerait l'économie!" Voilà un mythe qui a la vie dure, mais qui perd des adeptes quand on pense que les dépenses militaires augmentent en même temps que le chômage et l'inflation.

ÉDUCATION

Les pays en voie de développement ne peuvent envisager de développement original et équilibré sans éducation. Peu de pays du Tiers-monde ont pu mettre sur pied un système d'éducation qui correspond à leurs besoins. L'alphabétisation ne vise pas seulement l'acquisition de diplômes universitaires; elle est un prérequis au développement des programmes de santé, d'agriculture, d'industrialisation répondant aux besoins de ces populations. L'ignorance est une condition du sous-développement.

Chez nous, on ne compte plus les diplômés sans travail dans un système d'éducation en pleine crise. Nombre de groupes populaires se dotent de programmes d'éducation et de formation qui correspondent à leurs besoins et répondent aux problèmes concrets que pose notre société.

En Afrique, on paierait le salaire annuel de dizaines de milliers d'instituteurs avec le coût d'un seul bombardier stratégique.

SANTÉ

Il est maintenant connu de tous que les maladies infectieuses constituent un problème majeur pour la majorité des populations des pays en voie de développement. 80% pour cent des maladies dont la typhoïde, jaunisse, bilharziose, paludisme sont transmises par l'eau malsaine. Des solutions possibles: le développement de programmes d'éducation préventive et l'accès aux soins de base essentiels tels que médecins, recherche, hôpitaux, dispensaires.

Chez nous, les restrictions budgétaires entraînent une réduction importante des services: urgences surchargées, sections d'hôpitaux fermées, manque de personnel... L'accessibilité aux soins est réduite, les malades sont marginalisés. Maladies du travail, stress sont des signes d'une société mal développée. Est-ce la qualité de vie que nous cherchons?

L'équivalent du coût de 3 F-18 a permis à l'Organisation mondiale de la santé de faire disparaître la variole de la terre.

ALIMENTATION

La famine est un phénomène provoqué! Les gouvernements des pays du Tiers-monde sont forcés de développer des agricultures d'exportation pour payer leurs dettes extérieures. Des multinationales possèdent dans de nombreux pays les terres enlevées aux paysans, qui loin de produire leurs propres aliments, deviennent les premières victimes de la famine.

Café, bananes, cacao, soja, thé, sont autant de produits que nous consommons quotidiennement, chez nous. Les problèmes d'approvisionnement en produits alimentaires sont importants chez nous aussi: lait, porc, oeufs, grains, etc. L'alimentation est une industrie à profits avant d'être une activité destinée à satisfaire un besoin fondamental.

Deux semaines des dépenses militaires mondiales, soit 17 milliards de dollars, résoudraient chaque année les problèmes d'alimentation, de santé et d'habitation dans le Tiers-monde.

EMPLOI

Les populations des pays en voie de développement sont à 90 pour cent rurales. Le travail paysan est dévalorisé parce qu'il ne rapporte pas de devises et que les gouvernements favorisent l'agriculture de rentes (d'exportation). Les paysans et paysannes quittent les campagnes et vont grossir la masse des chômeurs dans les villes. Les grandes compagnies profitent de cette situation qui leur fournit une main d'oeuvre à bon marché, forcée d'accepter les conditions de travail les plus misérables.

Chez nous, le travail et devenu une condition de privilégié, un luxe. Notre modèle de développement provoque des fermetures d'usine, des mises à pied au profit des grandes entreprises. Le droit au travail est-il plus important que le droit aux profits?

Un milliard de dollars investis dans l'armement crée 35,000 emplois; ce même milliard en crée 76,000 dans la construction.

De plus en plus d'économistes et même d'experts militaires admettent que les investissements militaires produisent beaucoup moins d'emplois, de 2 à 3 fois moins, que les investissements dans la construction routière ou domiciliaire, la santé, l'éducation ou la machinerie lourde.

Ces mêmes personnes reconnaissent aussi que les sommes énormes injectées dans l'industrie de guerre provoquent de l'inflation. L'armement, une fois produit, n'entre pas dans le cycle de la consommation

productrice de nouvelles richesses.

L'armement consomme inutilement des quantités de richesses naturelles et humaines. En 1981, les armes consumaient 6% de tout le pétrole consommé dans le monde, soit deux fois la consommation de toute l'Afrique et l'équivalent de celle de la France.

Annuellement, la production d'armes utilise 11% de la production mondiale du cuivre, 6,3 pour cent de l'aluminium, 8,1% du plomb, 6,0% du zinc. Une grande part de ces matières premières straté-

giques viennent des pays en voie de développement.

Les pays producteurs d'armes vont donc s'assurer de la sécurité de leurs approvisionnements en matières premières. Ainsi ils vendent massivement des armes au Tiers-monde dont les premiers acheteurs sont les producteurs de pétrole.

Le théâtre de la confrontation Est-ouest devient donc les pays du sud. Installation ou appui à des régimes militaires, ventes d'armes forcées, sont les principales façons d'assurer la sécurité et la liberté dans

le Tiers-monde.

Les pays du Tiers-monde qui achètent des armes (150 milliards de dollars en 1981) doivent les payer en monnaies fortes. Et pour obtenir ces monnaies fortes, ils doivent nous exporter leurs matières premières et produits alimentaires massivement. Ainsi, ils consacrent jusqu'à 40% de leurs budgets pour acheter des armes enlevant autant d'argent aux secteurs de la santé ou de l'alimentation.

**le Canada...
comme les autres**

Le Canada, un pays paci-

10 nouvelles csn

fiste. C'est une réputation que l'ignorance fait durer. Et pourtant notre pays consacre 10,5% de son budget à l'armement et à la défense. Il exporte des armes pour une valeur de près d'un demi milliard de dollars.

Notre ministère de la défense est celui qui nous coûte le plus cher et de loin. En 1983, il aura droit à une augmentation d'enveloppe alors qu'on coupe partout ailleurs. Les achats récents de la défense canadienne (F-18, patrouilleurs, frégates, camions), totalisent quelque 10 milliards de dollars. Avec ces seuls achats, on peut donc estimer que nous avons perdu quelque 300,000 emplois dans la construction, par exemple.

Ces investissements militaires sont faits à même les revenus du gouvernement, nos taxes et nos impôts. Des investissements qui contribuent à nous appauvrir et à appauvrir les

pays en voie de développement.

notre choix!

La militarisation est un CHOIX POLITIQUE fait par des gouvernants pour le profit d'une poignée d'individus qui tirent leurs bénéfices de la misère et de l'appauvrissement de l'humanité.

Ces gouvernants, nous les élisons, nous les choisissons. Quand ils font de tels choix économiques et politiques avec NOTRE ARGENT, nous sommes en droit de leur manifester notre désaccord.

Nous sommes aussi en droit de leur proposer des alternatives qui tiennent compte du bien-être des citoyens. Notre choix est un choix de société. Nous pouvons choisir notre avenir et celui de nos enfants: CONSTRUIRE OU DÉTRUIRE.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'Aqoci.

OÙ TROUVER LA DOCUMENTATION?

- **ALMA, Centre de solidarité d'Alma**, 530, rue Collard, suite 206, Alma, Qué., G8B 5V8, (418) 668-5211, Gérard Briand.
- **THETFORD MNES, Casira**, 37 sud, Notre-Dame, Thetford Mines, G6G 1J1, (418) 338-6211, Réal Cliche.
- **SHERBROOKE, Carrefour de solidarité internationale**, 555, rue Short, Sherbrooke, J1H 2E6, (819) 566-8595, Robert Ward.
- **QUÉBEC, Carrefour Tiers-Monde**, 155, boul. Charest est, Québec, G1K 3G6, (418) 647-5853, Marc Rolland.
- **JOLIETTE, CREDIL**, 643, Notre-Dame, Joliette, J6E 5E4, (514) 756-0011, Ariel Medina.
- **TROIS-RIVIÈRES, Comité de solidarité de Trois-Rivières**, 942, Ste-Geneviève, Trois-Rivières, G9A 3X6, (819) 373-2598, Jocelyn Landry.
- **MONTRÉAL: Carrefour international**, 4258, rue Delorimier, Montréal, Qué., H2H 2B1, (514) 527-5764 ou 527-5826, Sylvie Blais, et **Projet d'information sur le désarmement**, 853 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué., H2L 1K6, (514) 522-1855.



Moi, je choisis de construire.

Que les 10,5% de mes impôts qui vont à la MILITARISATION soient appliqués à des programmes de développement chez-nous et dans le Tiers-monde.

Nom

Adresse

**ENVOYEZ
VOTRE CHOIX À:**

A.Q.O.C.I.

Association québécoise
des organismes de
coopération internationale.

1115 est, Gouin, Montréal,
Québec. H2C 1B3. Tél.: 382-4560.



La Grande Marche

DES REVENDICATIONS POUR EN FINIR AVEC LE CHÔMAGE

Avec l'ouverture de l'Assemblée nationale à Québec, ministres et députés n'ont que les mots "plein emploi" à la bouche. Mais pour des projets de création d'emplois stables et décents, le million de sans-emploi et d'assistés sociaux attendent toujours... Et ils n'en peuvent plus d'attendre.

La Grande Marche pour l'emploi, qui culminera à Montréal le 28 mai, sera l'occasion pour les travailleuses, les travailleurs et les sans-emploi d'aller dire aux gouvernements ce que, eux, ils entendent par un droit véritable au travail et le plein emploi.

La coordination nationale de la Grande Marche a d'ailleurs établi un programme de revendications axé sur le maintien des emplois existants et la création de nouveaux. Des revendications globales qui seront discutées et enrichies dans les comités régionaux. Des revendications qui sont, en quelque sorte, un point de ralliement pour tous ceux et celles qui souffrent des méfaits du chômage. Des revendications qui ont une portée beaucoup plus large que les projets sans perspective des gouvernements. Ce programme de revendications, c'est la concrétisation de ce que doit être le droit au travail, dans tous ses aspects. En voici quelques éléments:

• droit au travail et plein emploi

Pour toute personne, le droit à un travail stable, rémunérateur, conforme à ses aptitudes, dans des conditions décentes et ce, sans discrimination.

Que ce droit soit inscrit dans les chartes canadienne et québécoise sur les droits et libertés de la personne.

• information

Le droit à l'information sur tout ce qui concerne les entreprises, leur programme d'emploi, leur situation financière, leur programme d'investissements particulièrement au niveau technologique, les politiques gouvernementales de soutien à l'entreprise (subventions directes et indirectes, privilèges fiscaux, etc.) et l'organisation générale de la vie économique.

• création de nouveaux emplois

Des projets de création d'emplois qui répondent aux critères suivants:

- 1) qui sont les plus créateurs d'emplois permanents
- 2) qui utilisent les ressources et les capacités de production québécoises
- 3) qui stimulent l'économie dans toutes les régions du Québec
- 4) qui répondent aux besoins de la population
- 5) qui assurent une plus grande indépendance économique du Québec

Un contrôle démocratique des investissements publics et privés et des subsides afin d'assurer une politique de plein emploi.

Une réforme de la fiscalité visant à taxer prioritairement les grandes sociétés et les mieux nantis.

La réduction du temps de travail (réduction de la semaine régulière de travail, prolongement des vacances, congé éducation, etc.) sans perte de droits.

Le droit de refuser d'effectuer du temps supplémentaire.

• le maintien de l'emploi dans les services publics • fermetures d'usines et licenciement collectif

La création d'un organisme public pouvant interdire les fermetures d'entreprises avec pouvoir d'enquêter, de développer les alternatives nécessaires et obligation de divulguer les données recueillies.

La constitution d'un fonds de stabilisation de l'emploi financé par le patronat et assurant une sécurité de revenu aux victimes de mises à pied.

• les changements technologiques

Une législation qui force le patronat à assumer les coûts sociaux qu'implique l'introduction de nouvelles technologies.

• revenu décent, revenu garanti

Pour toutes et pour tous, un revenu permettant d'assumer les coûts réels des besoins essentiels (alimentation, logement, vêtement, transport, loisirs).

L'indexation du salaire minimum en fonction de l'évolution du salaire industriel moyen.

• les droits parentaux

Le congé maternité payé à plein salaire et sans perte d'autres droits.

La mise en place d'un réseau complet, universel et gratuit de garderies.

• la formation

L'accès pour toutes et pour tous à une éducation générale gratuite et permanente conçue en fonction des besoins de la majorité; le droit pour les travailleuses et travailleurs à la formation professionnelle, au perfectionnement et au recyclage.



En janvier dernier, un militant du Comité Québec-Afrique (CISO) visitait l'Afrique du sud. Son travail principal là-bas: mieux connaître les luttes et les organisations syndicales au pays de l'apartheid et aider au développement de la solidarité entre ces travailleurs/euses et ceux d'ici. Il nous en a rapporté un tableau saisissant.

une année décisive pour l'unité syndicale en Afrique du Sud



“En Afrique du sud, le mouvement syndical est en train de briser toutes les barrières. Partout les travailleurs et les travailleuses s'organisent, luttent, font la grève. L'an passé, le nombre de grèves a augmenté de 65% et déjà en 1980, le nombre avait été multiplié par 4. Plus de 350,000 travailleurs/euses noir(e)s sont actuellement syndiqués. C'est peu (6% de la main d'oeuvre), mais c'est un progrès énorme par rapport à ce qui existait avant.

À travers cet énorme brassage de gens et de luttes, un grand débat est ouvert sur l'unité syndicale. En effet, le syndicalisme noir en Afrique du sud est assez nouveau. Un peu partout, les gens s'organisent d'une manière quasi spontanée. Aussi plusieurs syndicats apparaissent ici et là sans qu'il y ait nécessairement des liens. Mais maintenant, l'heure est arrivée pour discuter de l'unité.

Le débat est complexe et il y a plusieurs tendances. D'une part, il y a les syndicats relativement conservateurs, pro-gouvernement, qui acceptent les règles du jeu du régime raciste et fasciste, qui refusent de supporter les grèves illégales, etc. Cette tendance est surtout représentée par la CUSA (Confederation of Unions of South Africa)

qui est un syndicat “racial”, c'est-à-dire basé seulement sur la race noire (ce qui est aussi une acceptation implicite des critères racistes proposés par le gouvernement).

D'autre part, il y a la Fédération des syndicats sud africains (FOSATU), qui regroupe près de 100,000 travailleurs et travailleuses, surtout noir(e)s. C'est un syndicat assez combatif, qui insiste beaucoup sur l'unité syndicale. Le 9 avril dernier, la FOSATU regroupait 200 délégués de plusieurs syndicats dans le but de mettre sur pied une commission intersyndicale pour “bâtir l'unité”.

Enfin, il y a beaucoup de syndicats plus petits, mais très combatifs, comme l'Alliance des travailleurs sud africains (SAAWU) qui mène une lutte très politique contre le régime sud africain et qui est proche de l'ANC (mouvement de libération sud africain).

Ces deux dernières tendances (FOSATU et syndicats indépendants) pensent que la solution pour les travailleurs et travailleuses d'Afrique du sud passe par l'élimination du régime actuel basé sur le racisme. Cependant, ils ont encore des divergences sur la façon de mener cette lutte, surtout sur le plan syndical. Depuis 1979, le gouvernement a élaboré une nouvelle législation du travail (commission Wiehan) qui reconnaît l'organisation syndicale à l'intérieur d'un cadre juridique très restreignant. Les syndicats qui acceptent ce cadre sont alors “reconnus”, peuvent négocier, siéger sur les “conseils d'industrie” (où se trouve une certaine information sur la situation des entreprises), etc. En revanche, ils doivent se soumettre à un contrôle très sévère sur le fonctionnement interne du syndicat, ses finances, etc. Certains syndicats, comme la SAAWU, ont refusé tout net de s'inscrire dans ce cadre. Techni-

quement parlant, ils sont illégaux, bien que les employeurs sont souvent forcés de les reconnaître à cause des luttes ouvrières. D'autres comme la FOSATU ont adopté une tactique plus souple en essayant de fonctionner à l'intérieur du cadre légal. Les syndicats pro-gouvernementaux l'ont accepté sans objection, tout en recevant une aide très importante des Confédération Internationale des Syndicats Libres (ainsi que du syndicat américain (AFL-CIO).

L'enjeu est important et risque de déterminer l'avenir du syndicalisme indépendant en Afrique du sud. La FOSATU et les syndicats indépendants comme la SAAWU sont décidés à s'entendre dans l'année en cours, pour faire un bloc uni et fort contre le gouvernement. On ne peut que souhaiter qu'ils réussissent, surtout si on considère le durcissement très net du gouvernement raciste durant la dernière année. On sait que l'Afrique du sud mène actuellement plusieurs batailles contre les pays voisins (surtout l'Angola et le Mozambique) et qu'elle désire supprimer toute opposition interne.

C'est donc une lutte à finir entre ce gouvernement et les 20 millions et plus de noirs qui se battent pour la vie et pour la dignité. Comme ces gens-là se battent souvent contre les mêmes patrons que nous, qui portent le nom de General Motors, Québec Fer et Titane, Alcan, Falconbridge, Canadien Pacifique, etc., notre solidarité ne fait que renforcer notre propre cause.”

Comité Québec Afrique (CISO)

au conseil fédéral de la FAS

LE 30 MARS JOURNÉE NATIONALE DES USAGERS

Les délégué-es au Conseil fédéral de la FAS ont décidé d'organiser une Journée nationale des usagers, à travers le Québec, le 30 mars pour souligner l'entrée en vigueur des stipulations normatives du décret, le 1er avril, dans les hôpitaux, les centres d'accueil, les CLSC, les centres de services sociaux et les autres établissements du réseau des Affaires sociales. Ce jour-là plusieurs activités sur le plan local et régional dans les établissements et ailleurs rappelleront à l'attention des bénéficiaires et de la population en général que les services qui sont déjà pas mal dégradés vont l'être davantage à compter du 1er avril. C'est le poisson d'avril que le PQ a réservé aux travailleuses et aux travailleurs du secteur public et à la population.

MENASCO ET TÉLÉ-MÉTROPOLE UN APPUI DE LA FAS

Au moment des questions de privilège, des représentants du Syndicat des Techniciens de Télé-Métropole en lock-out depuis presque cinq mois et l'Association des employés de l'hydraulique (MENASCO) en lock-out depuis huit mois ont obtenu l'appui syndical, la solidarité et un appui financier de la FAS. Les délégué-es au Conseil fédéral ont profité de l'heure du dîner du 23 mars pour aller piqueter avec les syndiqué-es de MENASCO. Comme le disait le président de ce syndicat, aux applaudissements des délégué-es: "On s'est joint à la CSN parce que pour nous c'est une centrale qui veut se battre".

UNE ANTI-CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU PQ

Un débat animé s'est engagé au Conseil fédéral sur la campagne que la FAS a décidé de mener pour boycotter la campagne de financement annuelle du Parti Québécois. Les délégué-es au Conseil, après avoir déploré l'absence de la centrale dans cette campagne ont formulé une demande à la CSN pour qu'elle adresse à tous les syndicats et à tous les membres de la centrale une invitation à boycotter la campagne de financement du PQ.

il n'y a plus de différence à faire entre le gouvernement et le parti c'est le P.Q. l'ennemi

Au cours de ce débat, les délégué-es ont expliqué que la campagne de boycottage ne vise pas uniquement à empêcher le PQ de remplir ses coffres mais surtout à ce qu'il ne soit plus financé par les travailleuses et les travailleurs, les chômeurs, les femmes, les assisté-es sociales, ceux qui sont rendus dépendants de l'aide sociale, par les jeunes. C'est un parti, comme tous ses semblables, comme les libéraux avant lui qui gouverne au profit de ceux qui exploitent le peuple québécois, en multipliant les lois matraques. Le Conseil national du PQ a endossé les agissements du gouvernement Lévesque, les décrets et la loi 111.

LA POURSUITE DE LA LUTTE POUR UNE CONVENTION NÉGOCIÉE

La FAS a décidé de ne pas signer le décret et demande à tous ses syndicats d'en faire autant et de s'organiser pour en surveiller l'application et la dénoncer. C'est dans cette démarche et en s'engageant dans un bilan sur les événements qui ont marqué la lutte jusqu'à maintenant que le Conseil a choisi de réaligner la bataille.

LE DÉBAT SUR LES COORDONNATEURS

Le Conseil de la FAS qui avait reporté depuis l'automne le débat sur les coordonnateurs à cause de la négociation du secteur public, a décidé que la direction des services doit être déterminée en équipe et assumée par des coordonnateurs salarié-es. Les tâches du coordonnateur sont celles définies dans la proposition du STTCSN. L'équipe doit rechercher la décision par consensus. Advenant l'impossibilité d'arriver à un consensus, il y a vote. La décision s'applique à moins qu'elle ne soit modifiée par une décision d'instance.



...petites nouvelles...



la loi et nous

Aligro: l'assurance-chômage n'écoute pas la compagnie

«La conclusion la plus plausible que le conseil arbitral peut tirer des constatations faites au cours de l'audience ainsi que les faits établis au dossier est que le prestataire n'a pas perdu son emploi en raison de sa propre inconduite.

Il l'a perdu parce qu'on a voulu faire de lui un exemple: son inconduite a servi d'excuse pour son renvoi».

Voilà en substance la conclusion unanime rendue la semaine dernière par le conseil arbitral de la commission d'assurance-chômage dans la cause-type portée en appel par les onze travailleurs suspendus de la firme d'alimentation en gros Aligro de Thetford-Mines. Ceux-ci s'étaient vu imposer des pénalités allant de trois à six semaines en perte de prestations suite au témoignage pour le moins incitatif et au dépôt de documents par les représentants de cette compagnie.

Rappelons-nous que le 3 mai dernier, la compagnie Aligro passait outre à la convention collective et installait une fiche de productivité ainsi qu'un système de calcul des erreurs pouvant entraîner des mesures disciplinaires et des suspensions. Cette fiche ayant pour but d'évaluer la pro-

ductivité de chaque employé devait être, selon la compagnie, remplie et signée par chacun d'eux. Si un employé refusait de se soumettre à ce stratagème ou se retrouvait en bas de la moyenne fixée par la compagnie, il recevait un avis disciplinaire. Or, selon ces règles, après trois avis, c'est la suspension de un à trois jours et s'il y a récidive, c'est la suspension indéfinie. Par surcroît, un employé qui commettait plus de trois erreurs par semaine (selon l'estimation des dirigeants de la compagnie) était soumis aux mêmes règles.

De cette façon, la compagnie Aligro en arrivait à suspendre quelques jours plus tard 18 travailleurs dont 11 indéfiniment et cela sans même suivre dans bien des cas, les propres règles qu'elle avait définies. «Curieusement», dans ce groupe, on retrouve le président, le vice-président et le secrétaire du syndicat ainsi que les membres des différents comités syndicaux.



négo-ciations

orage en vue à la compagnie Zéphyr

Les clauses normatives ont passé, les offres salariales, elles, n'ont pas passé. En foi de quoi les travailleuses et les travailleurs de

cette compagnie de textile d'Ormstown, à la CSN depuis le 17 novembre, ont mandaté leur exécutif, par un vote de 71%, pour déclencher la grève au moment jugé opportun. Leur droit de grève est acquis depuis le 13 mars.

Lorsque les premières offres étaient tombées sur le tapis, le 10 mars dernier — aucune rétroactivité à partir du 25 juillet, aucune augmentation pour la première année, 3 tranches de 11¢ la deuxième année, 3 tranches de 11¢ la troisième année, un contrat de 42 mois — les travailleuses et les travailleurs avaient manifesté leur colère en ne rentrant pas au travail sur le quart de 15 à 23 heures et de 23 à 7 heures et en refusant de faire du surtemps le samedi avant-midi.

trer leur mécontentement. Enfin, il y a trois semaines, la direction acceptait de doter en permanence le département de douze infirmières comparativement à six à dix auparavant.

Même si des tonnes de pages suaves de décrets existent et vont entrer en vigueur le jour où le Christ s'est fait crucifié, il n'est pas dit que les syndicats du secteur public vont accepter n'importe quelle organisation du travail.



économie

les pêches au Québec: un secteur à développer

Le 18 mars dernier, les travailleuses et les travailleurs des usines de transformation de poisson de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont rendu visite à leur député provincial et à leur député fédéral afin de lui expliquer leurs revendications visant à améliorer l'industrie des pêches et à créer de l'emploi. Les syndicats demandent 1) une diversification de la production des usines et la création de nouveaux produits; 2) des programmes de formation; 3) la poursuite de la modernisation de la flotte des bateaux; 4) des bateaux de propriété collective capables de naviguer dans la zone de 200 milles, 5) la création d'une



conditions de travail

Ste-Justine: plus d'infirmières aux soins intensifs

Le syndicat des infirmières de l'hôpital Ste-Justine a réussi à faire un gain sur les allocations de personnel infirmier au département des soins intensifs. L'automne dernier, ce département avait changé de place et avait été grossi. Cependant, on avait pas grossi le nombre d'infirmières assignées au département. Peu à peu, les infirmières entreprirent des arrêts de travail pour démon-

...petites nouvelles...

agence gouvernementale de commercialisation; 6) la modernisation et l'utilisation des usines existantes; 7) un revenu garanti pendant la saison de pêche; 8) la reconnaissance du caractère saisonnier du travailleur d'usine de transformation du poisson dans les règlements de l'assurance-chômage et de l'aide sociale.



inter- national

Nicaragua: pas de répit

Depuis des mois, le gouvernement sandiniste s'inquiète et lance des mises en garde à la rondeur du globe au sujet des intentions d'invasion de leur pays par les ex-soldats somozistes stationnés dans le Honduras voisin. La presse occidentale s'est considérablement moquée de ces cris qu'elle disait alarmistes et servir d'excuse au Nicaragua pour armer le pays.

Hé bien! depuis lundi dernier, c'est fait. Une force de 3,000 hommes a franchi la frontière et croise maintenant les armes avec les forces gouvernementales. Il n'y a rien à craindre pour ces dernières car elles sont appuyées par de larges milices populaires. Le malheur, c'est que cette petite guerre draine beaucoup d'énergies et retarde d'autant les changements sociaux bénéfiques que doit amener la révolution.



condition féminine

le 8 mars: un succès éclatant dans Lanaudière

200 femmes de la CSN, de la CEQ et des groupes populaires étaient au rendez-vous.

Après un souper communautaire et des jeux de groupe qui avaient pour but de faire fraterniser les participantes à la soirée, il y eut de nombreux témoignages de femmes provenant de différents milieux de travail: syndiquée, femme de syndiqué ou membre d'un groupe populaire, mère de famille ou célibataire.

La soirée s'est terminée par une danse, à laquelle les conjoints pouvaient se joindre.

L'animation de la soirée a été assumée par un membre de la troupe de théâtre régional "La Grosse Valise" ainsi que par une syndiquée du CLSC Jolimont.

ERRATUM: dans Nouvelles CSN, #187, à l'article sur les États généraux de la CSN, page 6, nous avons identifié Francine Chaput comme étant du Cégep du Vieux Montréal, FNEEQ; elle est plutôt de la FESP.



conflits de travail



Le syndicat des employé-e-s des magasins Direct Film dont les membres travaillant à temps partiel en province sont en lock-out depuis le 8 février, nous envoie une affiche représentant la mascotte des magasins Direct Film améliorée à leur manière. Le message transmis à leur patron: "t'as fini de nous prendre pour des clowns". Mais, dans un récent communiqué du syndicat, on trouve un message plus terrifiant pour le patron: "l'histoire rappelle que, lorsque les femmes se battent, elles vont jusqu'à la victoire".

pour nous, les vacances, c'est un droit

À QUOI SERVENT LES CONGÉS PAYÉS SI ON NE PEUT PAS LES OCCUPER!

Le G.R.T.S., vous connaissez? Non, il ne s'agit pas d'un nouveau sigle gouvernemental. Ni de celui d'un syndicat nouvellement affilié. Le G.R.T.S., c'est le Groupe de recherche en tourisme social. Ça vous dit de quoi? Probablement pas. C'est normal parce que la mise sur pied du G.R.T.S. ne remonte qu'au mois de mai dernier. Et puis, le G.R.T.S. n'est pas encore intervenu publiquement. Mais attention, ça ne saurait tarder.

Fort de la participation de la C.S.N., de la C.E.Q. et de la F.T.Q., le G.R.T.S. se définit comme "un regroupement d'organisations syndicales, coopératives, de consommateurs, de groupes sociaux et d'associations de tourisme social qui décident, collectivement, de se donner des outils concrets de développement pour faire en sorte que le tourisme pour tous soit autre chose qu'une vue

de l'esprit, pour faire en sorte que l'accessibilité au tourisme et la prise en charge par les citoyens de leurs vacances soient soutenues et encouragées". À noter qu'en plus des organisations syndicales, plusieurs associations participent au G.R.T.S.. Pour en nommer quelques-unes, la Société québécoise de plein-air, le mouvement des camps familiaux, le Carrefour provincial des familles monoparentales, l'organisation pour le tourisme étudiant, Keroule (tourisme pour les personnes handicapées) etc., sont du nombre.

les vacances, c'est pour tout le monde

Rendre accessible à tous le tourisme, le départ en vacances constitue peut-être un objectif ambitieux; mais sur le front du tourisme social au Québec, tout demeure pratiquement à faire. Il nous faut donc foncer parce que jusqu'à présent, l'inertie gouverne-

mentale, ses politiques bien souvent élitistes ou strictement commerciales, font que pour partir en vacances, nous sommes restreints à utiliser le réseau commercial, avec ses coûts, ses formes de vacances qui ne sont pas toujours celles que nous souhaiterions. Et il ne faut évidemment pas oublier que près de 50% des Québécoises et des Québécois ne peuvent pas partir en vacances.

La C.S.N., en avril dernier lors d'un conseil confédéral, reconnaissait l'importance de s'engager sur le front du tourisme social: "À quoi sert-il de gagner des congés payés si les travailleuses et les travailleurs, les classes populaires et leurs familles n'ont pas les moyens financiers, ni les installations pour les occuper à leur goût?"

rechercher la qualité de vie

La participation de la C.S.N. au Groupe du tourisme social se situe dans

cette perspective. Considéré comme un lieu de concertation avec les autres centrales syndicales, avec des regroupements d'usagers, avec des associations qui oeuvrent dans le domaine du tourisme social, le G.R.T.S. nous permet de nous lier concrètement à une démarche nationale visant à élargir l'accessibilité aux vacances. Au moment où la crise sert de prétexte pour attaquer le droit au travail, le droit à des services de santé de qualité, le droit à l'éducation, le droit aux vacances peut paraître pour certaines et certains quelque peu secondaire. Mais si la crise aujourd'hui vient ralentir nos gains économiques, il faut peut-être en profiter pour questionner nos rapports avec la société de consommation et investir plus que jamais le champ des revendications axées sur la qualité de la vie. Et la conquête du droit aux vacances pour tous, au repos, ça fait partie de la lutte pour l'amélioration de la qualité de la vie.

